

## Appel de cotisation 2021

Le Pontet, le 21/12/2020

N° d'adhérent : **XXXXXX**

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

*Dans ce contexte inédit et difficile, nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre entière mobilisation aux côtés des entreprises et des salariés : suivi médical adapté, protection des salariés vulnérables et isolés, soutien psychologique, repérage et prévention des risques professionnels en entreprise. Nos spécialistes sont là pour vous accompagner face à tous les enjeux de santé au travail auxquels vous êtes confrontés.*

*Comme chaque année, nous vous communiquons vos codes d'accès 2021 pour vous connecter à l'espace adhérents Dinaweb et réaliser votre déclaration en ligne entre le 5 et le 31 janvier.*

Utilisateur : **XXXXXXXXXXXX**

Mot de passe : **XXXXXXXXXXXX**

Attention à bien respecter les majuscules et minuscules

*Afin de déterminer le montant de votre cotisation merci d'actualiser la liste de vos salariés et les risques professionnels auxquels ils sont exposés.*

*Conservez bien votre identifiant (mot de passe modifiable). Votre espace adhérent vous permet de **gérer le suivi de vos salariés** (embauche, fin de contrat, modification de poste, actualisation des risques professionnels...).*

*Pour réaliser votre déclaration en ligne **entre le 5 et le 31 janvier 2021**, c'est très simple :*

- 1. Rendez-vous sur [www.aist84.fr](http://www.aist84.fr) / Espace adhérents / Accéder à Dinaweb*
- 2. Connectez-vous à l'aide des codes fournis ci-dessus*
- 3. Réalisez votre déclaration en cliquant sur l'onglet « Gestion des salariés » puis « Déclarer la liste nominative » et laissez-vous guider par nos tutoriels papier et vidéo (voir P.4 du guide d'accompagnement joint à ce courrier)*
- 4. Procédez au règlement grâce au coupon que vous recevrez par mail dès validation de votre télédéclaration*

*Le type de suivi de vos salariés est déterminé en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés. En tant qu'employeur, vous êtes seul responsable de leur déclaration.*

*Pour vous aider, appuyez-vous sur le « **Guide d'accompagnement pour la déclaration de vos salariés** » joint à ce courrier. Il détaille quels salariés déclarer, comment, et explique pourquoi la déclaration des risques professionnels est essentielle. En cas de doute et pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à **solliciter nos équipes de santé au travail**. Vous trouverez les coordonnées de votre « **contact Dinaweb** » dans l'espace adhérent.*

*Convaincu de votre intérêt, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.*

*Pierre Marquestaut, Président du Conseil d'Administration*